

# RÈGLEMENT D'ADMISSION

## 1. GÉNÉRALITÉ

En rejoignant le programme des Volontaires du Sport Lausannois, les volontaires s'engagent à collaborer avec les divers comités d'organisation de manière régulière.

## 2. ÂGE

Le programme est ouvert à toute personne désirant collaborer bénévolement sur les manifestations sportives lausannoises quel que soit son âge. Néanmoins, les personnes mineures devront retourner la charte des volontaires dûment signée par le ou la représentant-e légal-e au Comité des VSL.

## 3. LIEU DE RÉSIDENCE

En s'inscrivant au programme, les volontaires ont conscience que les manifestations sportives se déroulent sur le territoire lausannois. Il est donc vivement recommandé de résider en Suisse ou en France voisine. En aucun cas, le remboursement de frais de logement, de déplacement ou tout autre frais ne pourra être réclamé.

## 4. LANGUES

Pour des raisons de compréhension générale avec les comités d'organisation, les sportives et sportifs ainsi que toutes autres personnes liées à un événement, les volontaires s'engagent à tenir une conversation en français. Si leurs connaissances linguistiques ne sont pas suffisantes, il est de leur responsabilité d'en informer le Comité des VSL et les responsables des événements auxquels les volontaires participent.

## 5. DÉSACTIVATION DU COMPTE

Le compte de la personne volontaire peut se voir désactivé :

- 1- dès lors qu'elle n'a pas collaboré durant les deux dernières années. Elle sera avertie par mail que son inscription au programme est supprimée.
- 2- sur sa demande en contactant le comité des VSL par téléphone ou mail.

Toutefois, elle aura la possibilité de réactiver son compte en envoyant un mail à [volontaires@lausanne.ch](mailto:volontaires@lausanne.ch).

## 6. EXCLUSION

Toute personne volontaire peut être exclue du programme pour de justes motifs. En aucun cas, une personne exclue ne pourra prétendre à rejoindre le programme à nouveau.